



Conseil de sécurité

Distr. générale
31 décembre 2018
Français
Original : arabe

Lettres identiques datées du 26 décembre 2018, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, je tiens à appeler votre attention sur ce qui suit :

Dans la soirée du 25 décembre 2018, les autorités d'occupation israéliennes ont une nouvelle fois attaqué le territoire syrien, en violation flagrante de la résolution 350 (1974) relative à l'Accord sur le dégageant des forces israéliennes et syriennes et visé, à l'aide de missiles, des positions militaires et civiles dans la ville de Damas et ses environs, alors que les rues grouillaient de monde venu célébrer Noël pour la première fois depuis que le secteur avait été épuré des groupes terroristes.

La tentative faite par les autorités d'occupation israéliennes de terroriser le peuple syrien en ce jour de fête prouve de manière irréfutable que les pratiques d'Israël ne diffèrent en rien de celles de Daech et du Front Nosra en la matière. Les autorités d'occupation israéliennes sont passées à une nouvelle phase et pratiquent désormais le terrorisme d'État de manière directe après les échecs subis par les groupes terroristes armés qui leur servaient de supplétifs dans la plupart des régions syriennes. Cette agression perfide s'inscrit dans le cadre des tentatives incessantes d'Israël de faire perdurer la crise et la guerre terroriste dans le pays et de relever le moral de ses agents dans les dernières enclaves terroristes. Le Gouvernement israélien cherche également à fuir les problèmes de plus en plus graves auxquels il se heurte sur le plan national, pour des raisons que la communauté internationale connaît par le menu.

La République arabe syrienne souligne qu'Israël ne se comporterait pas de manière agressive et dangereuse sans l'appui illimité et permanent que lui apporte le Gouvernement des États-Unis d'Amérique et sans l'immunité que lui assurent ce pays et d'autres États membres bien connus du Conseil de sécurité, lui permettant d'éluder ses responsabilités et de continuer de perpétrer des actes terroristes et de menacer la paix et la sécurité régionales et internationales.

La République arabe syrienne demande une fois de plus au Conseil de sécurité de s'acquitter de ses responsabilités en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales et de prendre de toute urgence des mesures strictes pour prévenir de nouvelles agressions israéliennes. Elle lui demande également d'amener Israël à respecter les résolutions du Conseil relatives à l'Accord sur le dégageant et au rejet de l'annexion du Golan syrien occupé et à répondre des actes terroristes et criminels auxquels il se livre contre le peuple syrien ainsi que de l'appui soutenu qu'il apporte aux organisations terroristes. Ce comportement constitue une violation flagrante de



la Charte des Nations Unies, des dispositions du droit international, des résolutions [242 \(1967\)](#), [338 \(1973\)](#), [350 \(1974\)](#) et [497 \(1981\)](#) du Conseil de sécurité et de l'ensemble des résolutions et instruments internationaux relatifs à la lutte antiterroriste.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Bashar **Ja'afari**
